

Département des  
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 21/03/2025

**Délibération n°8**

*Séance du 26 mars 2025*

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

**PRESENTS** : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, SANZBERRO Jean-Philippe, Cécilia LARRALDE, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, ECHINARD Emmanuel

**ABSENTS** : GARAT Jean-Michel, MIHURA Nathalie

**PROCURATIONS** : GARAT Jean-Michel a donné procuration à LAGARDE Laurent  
A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

**Objet : Demande de subvention au titre du fonds vert Axe 2 « Renaturation des villes et villages »**

M. le Maire rappelle le projet des aménagements publics du centre bourg dans lequel est prévue une action de renaturation grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou aménagements de parcs, jardins).

Le coût prévisionnel de ces travaux (MO, honoraires divers et travaux) est estimé à 975 440.10 € HT soit 1 170 528.12€ TTC qui sera décomposé en 2 phases.

Il explique que ce projet entre dans le champ des projets éligibles au Fonds vert Axe 2 « Renaturation des villes et villages » c'est-à-dire des projets qui préservent ou recréent des espaces de nature en améliorant leurs fonctionnalités écologiques, situés au sein d'un espace urbanisé et qui adaptent le site d'implantation et ses alentours aux impacts du changement climatique notamment en visant le rafraîchissement urbain ou la gestion intégrée des eaux pluviales.

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter une demande de subvention au titre du fonds vert Axe 2 « Renaturation des villes et villages » pour le projet concerné.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

### Recettes

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	46 724 €	
Etat	Fonds verts	98 000 €	
Département		160 000 €	
CAPB	Fonds de concours	175 569.90 €	
CAPB	Fonds de concours	70 603.47 €	
Département		5 158.81 €	
Agence Adour Garonne		200 000 €	
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		219 383.92 €	
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>975 440.10 €</b>	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril-Mai 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : mars 2026

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 975 440.10 € HT
- APPROUVE le plan de financement exposé
- DECIDE d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de candidature pour le Fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) Axe 2 « Renaturation des villes et villages »

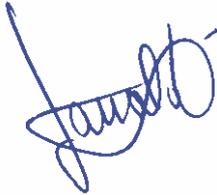
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Cécilia LARRALDE



Michel IBARLUCIA



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE D'AINHOA' is written along the top inner edge, and 'Pyrénées-Atlantiques' is written along the bottom inner edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bear standing on a rock, holding a staff. There are small stars on either side of the coat of arms.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 064-216400143-20250326-D\_2025\_8\_1-DE